ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aléas thérapeutiques

Question écrite n° 41644

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des personnes victimes d'aléas thérapeutiques et plus particulièrement sur leurs indemnisations. Ce problème est en discussion depuis de nombreuses années sans qu'aucune décision ne soit prise. Les personnes victimes commencent à s'impatienter et espèrent sincèrement une issue rapide. C'est pourquoi elle lui demande de lui préciser les mesures que compte prendre le Gouvernement pour que soient examinées plus attentivement les indemnisations de ces victimes.

Texte de la réponse

En ce qui concerne l'indemnisation des personnes victimes d'aléas thérapeutiques, il est vrai qu'il n'existe pas à ce jour de fonds d'indemnisation. Ces personnes ne peuvent, à l'heure actuelle, obtenir réparation du préjudice subi qu'en s'adressant à l'établissement concerné pour obtenir une indemnisation à l'amiable, ou en engageant une action en responsabilité à l'encontre de l'établissement leur ayant dispensé les soins ou le produit qu'elles estiment être à l'origine de leur contamination. En effet, en application des dispositions de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, « le producteur est responsable du dommage causé par un défaut de son produit, qu'il soit ou non lié par un contrat avec la victime ». La secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale est bien consciente cependant de la difficulté d'accès à la réparation par ce moyen, du fait de la lourdeur de la procédure qu'il faut engager. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des services judiciaires qui a été remis récemment au Gouvernement ainsi qu'au Parlement incite à réfléchir à une voie d'accès facilitée, pré-contentieuse, à l'expertise et à la réparation pour toutes les victimes d'accidents médicaux. Aussi, le Gouvernement travaille-t-il sur la question de l'assistance aux victimes d'accidents médicaux dans la perspective d'un projet de loi qu'il pourrait présenter prochainement.

Données clés

Auteur : Mme Christine Boutin
Circonscription : Yvelines (10e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41644
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et action sociale
Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 988
Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2236